

Département
Des ARDENNES
=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 19 juillet 2020
Convocation faite
Le 6 juillet 2020**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 11 juillet 2020

L'an deux mil vingt, et le samedi onze juillet à dix heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale d'AUBRIVES, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, M^{me} Amélia MOUSSAOUI, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Dominique FLORES (pouvoir à M. Jean-Claude GRAVIER), M. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBECQ).

M. Fabien PRIGNON est proposé comme secrétaire de séance.

À l'unanimité, M. Fabien PRIGNON est désigné secrétaire de séance.

OBJET : **2020-07-124 Élection des Vice-Présidents**

ÉLECTION DU 1^{er} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Daniel DURBECQ.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____	44
À déduire bulletins blancs ou nuls : _____	5
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : _____	39
Majorité absolue : _____	23

Monsieur Daniel DURBECQ a obtenu trente-neuf voix (39).

Monsieur Daniel DURBECQ, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 2^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 2^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Jean-Pol DEVRESSE.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____	44
À déduire bulletins blancs ou nuls : _____	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : _____	42
Majorité absolue : _____	23

Monsieur Jean-Pol DEVRESSE a obtenu quarante-deux voix (42).

Monsieur Jean-Pol DEVRESSE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 3^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 3^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Deux candidats se sont déclarés : Monsieur Jean-Claude JACQUEMART et Madame Laetitia COMPAGNON.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	23

Monsieur Jean-Claude JACQUEMART a obtenu trente-huit voix (38).

Madame Laetitia COMPAGNON a obtenu cinq voix (5).

Monsieur Jean-Claude JACQUEMART, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 4^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 4^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : M. Mathieu SONNET.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	23

Monsieur Mathieu SONNET a obtenu quarante-deux voix (42).

Monsieur Mathieu SONNET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 5^{ème} VICE-PRÉSIDENT (annexe)

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 5^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Deux candidats se sont déclarés : Messieurs Richard CHRISMENT et Claude WALLENDORFF.

M. Claude WALLENDORFF a demandé la parole pour présenter ses motivations à cette élection. Il a fait distribuer une note à l'ensemble des Conseillers Communautaires, qui est annexée à la présente délibération.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	2
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	42
Majorité absolue :	23

Monsieur Richard CHRISMENT a obtenu trente voix (30).

Monsieur Claude WALLENDORFF a obtenu douze voix (12).

Monsieur Richard CHRISMENT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 6^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 6^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Une seule candidate s'est déclarée : Madame Dominique FLORES.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	6
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	38
Majorité absolue :	23

Madame Dominique FLORES a obtenu trente-huit voix (38).

Madame Dominique FLORES, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6^{ème} Vice-Présidente de la Communauté, et a été immédiatement installée.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Givet, le 11 juillet 2020

C. WALLENDORFF
Vice-Président
du Conseil Départemental
Conseiller Départemental
du Canton de Givet
Conseiller Municipal de
Givet

Aux Conseillers Communautaires

N/REF : CIW/CIW n°39-2020

Madame, Monsieur, cher(e) Collègue,

Je me permets de vous solliciter pour vous faire part de ma candidature à un poste de Vice-Président de la Communauté de Communes. Je suis Vice-Président sortant. J'étais chargé des Finances et du Personnel. Je pense m'être acquitté correctement de ces deux charges.

Pour les Finances, vous savez que j'ai été à l'origine d'un procès engagé contre l'Etat en 2007 dans le cadre de la mise en place du Ticket Modérateur de la Taxe Professionnelle. En 2018, après 12 ans de procédures que j'ai suivies pas à pas, nous avons gagné 4 M€ au Conseil d'Etat. Cette victoire m'a permis d'engager une nouvelle procédure contre l'Etat, pour lui réclamer 1 M€ par an, depuis 2011, au titre d'une erreur de calcul dans le montant du FNGIR/DCRTP. Bien sûr, j'ai fait ce travail avec les avocats de la Communauté. Mais, chacun sait à la Communauté, que c'est moi, et moi seul, qui les ai encadrés et dirigés pour utiliser contre l'Etat la faille que j'avais relevée dans un article de la Loi de Finances pour 2007. Je souhaite continuer à suivre ce dossier, car je suis le seul à en avoir la mémoire complète. Encore hier, j'ai dû rectifier un document établi par nos avocats avant envoi au Tribunal.

Je suis aussi intervenu au Conseil Départemental pour que la Communauté conserve les versements du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, à hauteur de 150 000 € en moyenne par an, alors que la Communauté était menacée de perdre cette somme en 2016.

Aussi, au titre de mes fonctions à l'Agence de l'Eau, j'ai pu intervenir pour le financement du programme d'assainissement d'Hargnies.

Enfin, j'ai été à l'origine de la trajectoire budgétaire définie au début du mandat en 2014, qui a permis à la Communauté d'atteindre 2020 avec un excédent de fonctionnement de 2 M€, déduction faite des 4 M€ gagnés sur l'Etat, et ceci malgré la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat (DGF) et la hausse du prélèvement au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal : 6 M€ de DGF et 6 M€ de FPIC, depuis 2014.

.../...

.../...

Certains disent que c'est moi qui ait été à l'origine de la diminution de la Dotation de Solidarité aux petites communes. C'est inexact. En fait, les dotations à toutes les communes ont du être baissées dans le cadre difficile exposé ci-dessus, et celui de l'extension de la Communauté à Revin et Anchamps. Le Fonds de Voiries Communautaires des grosses communes a lui aussi été supprimé. En réalité, nous avons été plusieurs à devoir proposer ces mesures, y compris Bernard Dekens.

En ce qui concerne le Personnel communautaire, je crois pouvoir vous écrire que j'ai été un Vice-Président apprécié, comme j'avais été, de 1990 à 2014, un Directeur Général des Services apprécié.

Avant de conclure, je rappelle à ceux d'entre vous qui ne le savent pas, que j'ai été l'un des principaux acteurs de la création du District, aujourd'hui devenu notre Communauté de Communes, et ceci à partir de 1985. Les plus anciens s'en souviennent, comme Jean-Claude Jacquemart ou Bernard Dekens lui-même, par le truchement de son père Désiré.

Pour toutes ces raisons, sachant que j'ai la volonté de continuer à œuvrer encore 6 ans pour la Communauté, notamment pour le procès contre l'Etat à enjeu de 1 M€ par an, si le Président me le demande, sachant que, si Pascal Gillaux avait recueilli vos suffrages, Bernard Dekens aurait conservé un poste élevé de Vice-Président, sachant que je suis encore Vice-Président du Conseil Départemental, ce qui me permet d'aider la Communauté dans certains dossiers, comme ceux du Centre Social de Vireux-Wallerand et de l'Association pour la Valorisation de l'Emploi et des Compétences, comme je l'ai fait aussi pour la salle polyvalente et le pôle scolaire d'Aubrives, et la salle polyvalente de Landrichamps, sachant que Givet est la plus grosse commune de la Communauté, et avec le soutien du Maire de Givet, Robert Itucci, je suis candidat à un poste de Vice-Président de la Communauté, et je demande à ceux et celles d'entre vous que la présente note a convaincus, et à ceux et celles qui se souviennent de ce que j'ai pu faire pour eux dans le passé, de me soutenir dans cette démarche, en votant pour moi ce samedi 11 juillet. Il est impensable que la plus grosse commune de la Communauté ne compte pas un Vice-Président dans ses rangs.

Vous en remerciant d'avance, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) Collègue, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Si vous m'élisez, la semaine prochaine
pour 6 ans au sein du

Claude WALLENDORFF

Conseil de Communauté
après la période difficile
que nous venons de

traverser, et nous me présenterons plus de
candidats ce matin.

ÉLECTION DU 7^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 7^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Bernard DEFORGE.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	7
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	23

Monsieur Bernard DEFORGE a obtenu trente-sept voix (37).

Monsieur Bernard DEFORGE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 8^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 8^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Jean-Marie BARREDA.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	7
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	23

Monsieur Jean-Marie BARREDA a obtenu trente-sept voix (37).

Monsieur Jean-Marie BARREDA, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 9^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 9^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Fabien PRIGNON.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	5
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	39
Majorité absolue :	23

Monsieur Fabien PRIGNON a obtenu trente-neuf voix (39).

Monsieur Fabien PRIGNON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 9^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 10^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 10^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Hervé FRANCOTTE.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	8
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	36
Majorité absolue :	23

Monsieur Hervé FRANCOTTE a obtenu trente-six voix (36).

Monsieur Hervé FRANCOTTE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 11^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 11^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Joël BOUCHER.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	7
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	23

Monsieur Joël BOUCHER a obtenu trente-sept voix (37).

Monsieur Joël BOUCHER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 12^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 12^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Richard DEBOWSKI.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	7
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	37
Majorité absolue :	23

Monsieur Richard DEBOWSKI a obtenu trente-sept voix (37).

Monsieur Richard DEBOWSKI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU 13^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour le Président, et sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, élu Président, à l'élection du 13^{ème} Vice-Président.

Premier tour de scrutin

Trois candidats se sont déclarés : Messieurs Robert ITUCCI, Julien VERGÉ, Sébastien PAULET.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	44
À déduire bulletins blancs ou nuls :	1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	43
Majorité absolue :	23

Monsieur Robert ITUCCI a obtenu neuf voix (9).

Monsieur Julien VERGÉ a obtenu six voix (6).

Monsieur Sébastien PAULET a obtenu vingt-huit voix (28).

Monsieur Sébastien PAULET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 13^{ème} Vice-Président de la Communauté, et a été immédiatement installé.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

